







EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2022-039

Objet : Multi-accueil des Papyllons - Etudes - demande de subvention EFFILOGIS

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-0002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,

Considérant

que les études du projet de rénovation de la cantine ouvrière pour recevoir le multi-accueil des Papyllons peuvent bénéficier d'une aide de la Région BFC au titre de l'EFFILOGIS

DECIDE

Article 1er: d'engager les dépenses liées aux études de maitrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la cantine ouvrière de Giromagny pour un montant de 59 635 €HT,

Article 2 : de fixer le niveau de performance énergétique attendu à minima à BBC rénovation (Cref-40%)

Article 3 : d'approuver le plan de financement prévisionnel pour la réalisation des études maitrise d'œuvre qui s'établit comme suit :

Financements publics		Montant de la dépense	Pourcentage	Montant de l'aide
Région BFC	sollicité	59 635€HT	30%	17 890,50 €
	Total des financements		30%	17 890,50 €
		Part CCVS	70%	41 744,50 €

Article 4: solliciter une aide financière auprès de la Région BFC, au titre de l'EFFILOGIS, pour un montant de 17 890,50 € HT,

Article 5 : de signer l'ensemble des documents relatifs à l'opération,

Article 6 : ampliation de cette décision sera adressée à :

SGC Belfort 2 – Antenne Etueffont

Visa préfectoral

Etueffont, le 9 août 2022,